Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260519-DELIB20260504-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement : DINAN
Canton : LANVALLAY

Commune de LES CHAMPS-GÉRAUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS-GÉRAUX, était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Caroline HAYCOX, Frédéric BEAUCHAMP, Brigitte PETITPAS, Christophe PACE, Anne THIBAULT (arrivée à 19h41), Pascal L'HERMITTE, Clément BRIZARD (arrivé à 19h51), Sophie HAMÉON, Cyril RIBET, Éric SIMON

Absents excusés : Léa HERVÉ, Solène HAMELIN, Édith PERROQUIN
Pouvoir : Léa HERVÉ à Anne THIBAULT

Secrétaire de séance : Frédéric BEAUCHAMP

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 12 votants : 13

OBJET
Désignation des représentants de la CLECT
Délibération n° 2026-05-04

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une instance obligatoire créée au sein de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre réalisant des transferts de compétences.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges liées aux compétences transférées par les communes membres à la communauté d'agglomération.
Ses travaux constituent le fondement du calcul des attributions de compensation versées ou reçues par chaque commune membre.

La CLECT est composée de membres de chacun des conseils municipaux des communes membres, désignés par ces derniers.
Il appartient donc au Conseil municipal de désigner ses représentants titulaire et suppléant appelés à siéger au sein de la CLECT de Dinan Agglomération.

***Vu** le code général des collectivités territoriales,*
***Vu** le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,*
***Vu** la délibération n°CA-2026-061 en date du 9 avril 2026, adoptée par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération décidant :*

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260519-DELIB20260504-DE

- *Créer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre Dinan Agglomération et ses communes membres, pour la durée du mandat.*
- *Attribuer un siège titulaire et un siège suppléant à chaque commune membre de l'agglomération, soit 64 membres titulaires et 64 membres suppléants.*
- *Fixer la date de réception des délibérations des communes procédant à la désignation de leurs représentants au sein de la CLECT au 19 juin 2026 au plus tard, par mail à assemblees@dinan-agglomeration.fr.*

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées,

Il vous est proposé :

De désigner les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :

. Conseiller titulaire : Sandrine JUHEL

. Conseiller suppléant : Frédéric BEAUCHAMP

Décision :

À l'unanimité, l'assemblée délibérante désignent comme membres de la CLECT :

. Conseiller titulaire : Sandrine JUHEL

. Conseiller suppléant : Frédéric BEAUCHAMP

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire,
Frédéric BEAUCHAMP

Le Maire,
Sandrine JUHEL



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 13/05/2026